



Résolution du Bureau National du SNUDI-FO des 23 et 24 janvier 2025

La résolution du BN du SNUDI-FO s'inscrit dans celle de la CEF des 21 et 22 janvier 2025. Sur le plan international, l'accord de cessez-le-feu à Gaza, très précaire, est un soulagement dans une situation où de nombreuses institutions internationales ont dénoncé le génocide perpétré par l'Etat israélien. Cet accord ne signe pas pour autant la fin de l'oppression du peuple palestinien. Avec la CEF, le BN appelle à poursuivre et amplifier les mobilisations pour le cessez-le feu définitif et permanent, l'arrêt des livraisons d'armes à Israël, le retour de tous les otages, la fin de la colonisation de la Palestine. Le BN invite à poursuivre les prises de position et la signature de l'appel de médecins pour la libération du Dr Hussam Abu Safiya. Ce directeur de l'hôpital Kamal Adwan, détruit par l'armée de Netanyahou, a été arrêté et est depuis soumis à la torture dans les geôles israéliennes. La guerre se poursuit également en Ukraine alors que les désertions parmi les soldats russes et ukrainiens se font de plus en plus nombreuses pour en finir avec une guerre qui n'est pas la leur. Elle menace de s'amplifier. Le BN refuse l'escalade guerrière dans tous les pays en guerre et réaffirme son exigence d'un cessez-le-feu immédiat et permanent et de l'arrêt des livraisons d'armes.

Nos camarades des territoires d'Outre-Mer dénoncent le mépris dont ils font l'objet, la vie trop chère plaçant les populations dans une situation de grande précarité. Avec la CEF, le BN exige l'arrêt de la répression, des arrestations, le retrait des troupes - notamment en Martinique et Kanaky-Nouvelle-Calédonie - et l'ouverture de négociations sur les revendications.

François Bayrou a annoncé la poursuite et l'aggravation de la politique engagée par le président Macron et veut charger les organisations syndicales de se réunir en « conclave » pendant 3 mois pour trouver « un accord d'équilibre » sur le financement des retraites à partir d'un état des lieux produit prochainement par la Cour des comptes. Avec la CEF, le BN considère qu'il s'agit d'associer les organisations syndicales soit à la préservation de la réforme Macron-Borne qu'elles ont combattue pendant des mois avec la majorité des Français et qui a été imposée par le 49-3, soit à l'instauration d'une réforme systémique néfaste (réforme par points comme celle rejetée en 2020, ou par capitalisation). Pour le BN, FO n'a pas sa place dans le « conclave » de Bayrou et doit le quitter au plus vite. Le BN, avec la confédération, réaffirme son exigence d'abrogation de la réforme Macron-Borne des retraites et de maintien de tous les régimes de retraites existants, dont le Code des Pensions Civiles et Militaires. Le BN revendique le retour à la retraite à 60 ans à taux plein sans décote après 37,5 annuités.

Le gouvernement s'apprête à faire voter un budget d'austérité pire que celui de Barnier (50 milliards d'euros de coupes), il s'agit bien d'amplifier l'offensive contre les droits des salariés, contre les services publics.

Pour gagner l'abrogation de la réforme des retraites, le retrait du budget d'austérité et la satisfaction de toutes nos revendications à commencer par l'annulation des 470 suppressions de postes et la création des postes nécessaires, la construction du rapport de force est à l'ordre du jour. Un tel rapport de force ne peut se limiter à une journée d'action, aussi réussie soit-elle, mais nécessite de poser la question de l'action commune et de la grève pour gagner.

Avec la CEF, le BN appelle à la tenue d'assemblées générales partout afin d'établir les revendications et de décider des moyens efficaces de les faire aboutir, y compris dans l'action commune. Le BN soutient tous les syndicats engagés dans l'action pour faire valoir leurs revendications, en toute indépendance, et appelle à se saisir des mobilisations à même de les faire aboutir.

I. Pour la satisfaction des revendications des personnels de Mayotte

Il aura fallu un deuxième cyclone et de nouveaux dégâts pour que la décision soit prise de reporter la rentrée. Les

personnels sont excédés. Un préavis de grève a été déposé par une large intersyndicale et les personnels se saisissent de la grève avec FO. Le BN soutient tous les personnels en grève.

Avec la CEF, le BN considère que l'Etat, responsable de la situation à Mayotte, doit donc maintenant répondre aux revendications légitimes des personnels :

- Hausse du taux d'indexation des salaires pour compenser le coût de la vie
- 2000 € pour tous, quel que soit l'indice, tout de suite
- Instauration de l'ASA (Avantage Spécifique d'Ancienneté) dans l'ensemble du département et accélération de carrière pour l'ensemble des personnels
- Extension de la reconnaissance REP+ à toutes les écoles et tous les établissements du département, y compris les lycées
- Plan massif de titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent
- Prime d'aide logement pour tous les personnels et révision à la hausse de cette indemnité
- Revalorisation de la carrière des anciens agents de l'ex IERM, avec prise en compte de l'AGS
- Création d'une indemnité spécifique d'éloignement renforcée (ISE Mayotte), modulée en fonction de la durée d'exercice sur le territoire, pour encourager la stabilité et la continuité pédagogique.

II. Ouverture des postes nécessaires ! Annulation des fermetures ! Recrutement de personnels sous statut !

Alors qu'il manque des postes partout et que 24 000 élèves en situation de handicap sont privés de places en établissements sociaux et médico-sociaux auxquels ils ont pourtant droit, la ministre Borne prévoit la suppression de 470 postes d'enseignants à la rentrée 2025 dans les écoles publiques, qui représente 670 suppressions dans les académies : il s'agit d'une véritable saignée !

Le BN dénonce cette nouvelle avalanche programmée, dans le cadre du budget 2025, de fermetures de classes, de nouveaux postes de remplaçants et d'enseignants spécialisés seront supprimés...

A Paris s'ajoute la remise en cause des décharges de direction spécifiques suite au référé de la cour des comptes au prétexte que la Mairie de Paris ne paye plus le complément depuis 2019. Elle permettrait de récupérer 309 ETP. Le BN alerte sur cette remise en cause à Paris qui pourrait toucher d'autres communes très rapidement. Le BN mandate le SN pour intervenir auprès du ministère pour le maintien des décharges spécifiques à Paris et de toutes les décharges de direction supplémentaires qui existent dans d'autres départements.

En parallèle, le gouvernement prévoit de préempter 200 postes « en réserve » dont au moins 100 pour généraliser les pôles d'appui à la scolarité (PAS).

Le BN refuse cette remise en cause des droits des élèves en situation de handicap comme l'a démontré le chaos, la colère et l'indignation engendrés par les PAS dans les 4 départements préfigureurs (Aisne, Côte-d'Or, Eure-et-Loir et Var).

Le BN revendique l'annulation immédiate des 470 suppressions de postes et l'abandon la mise en place des PAS.

Le BN exige la création de tous les postes nécessaires (adjoints, remplaçants, enseignants spécialisés...) et de places en établissements sociaux et médico-sociaux à hauteur des besoins ainsi qu'un statut et un vrai salaire pour les AESH.

Le BN invite les syndicats départementaux à lister, avec les personnels, les besoins en postes et en classes et à préparer d'ores et déjà la mobilisation en direction des représentants de la ministre, en lien avec les parents et les élus locaux pour la satisfaction de toutes les revendications !

III. Augmentation générale des salaires

Dans le cadre du budget 2025, le ministre de la Fonction Publique et le 1er ministre Bayrou ont confirmé la mise en œuvre de mesures allant à l'encontre des personnels :

- La poursuite du gel de la valeur du point d'indice qui constitue, compte tenu de l'inflation qui se poursuit, une nouvelle baisse de pouvoir d'achat pour les personnels qui ont déjà perdu plus de 31,5% depuis 2000.

-
- le maintien du jour de carence.
 - la baisse de l'indemnisation des congés maladie à 90% dès le 2e jour et pour tous les autres jours.

Le BN refuse toute remise en cause du statut et réaffirme son opposition à tout salaire « au mérite ». Le BN réaffirme les revendications urgentes sur les salaires :

- Revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation : 10 % tout de suite sans contrepartie !
- Rattrapage des pertes subies depuis 2000 (31,5%) ;
- Abandon de tous les jours de carence, des journées de travail gratuit dit de « journée de solidarité » et de la baisse à 90% du traitement en cas d'arrêt maladie.

IV. Mouvement intra

Le BN dénonce la multiplication des postes à profil, attribués en dehors de tout barème et donc de manière arbitraire.

Pour le mouvement intra 2025, la remise en cause des droits des personnels se poursuit.

Dans l'annexe 1 du BO du 31 octobre 2024, « La mobilité géographique et fonctionnelle de l'ensemble des personnels enseignants, l'expérience du candidat sera valorisée notamment au regard de l'échelon détenu par l'enseignant ».

Le BN refuse le mode de calcul du barème remplaçant l'ancienneté générale de service par des points liés aux grades et aux échelons. En particulier, ce nouveau mode de calcul léserait une fois de plus les ex-instituteurs qui ont en général un échelon inférieur aux autres PE. Ce serait la double peine pour les instituteurs et ex-instituteurs pour qui l'AGS s'est pas prise en compte pour le passage à la Hors Classe.

Le BN condamne le barème « au mérite ». Le BN revendique :

- Le calcul d'un barème basé sur l'ancienneté générale de service
- La suppression des postes à profil
- L'abandon de PPCR et la possibilité pour tous les personnels d'accéder à l'échelon le plus élevé de la grille actuelle des professeurs des écoles

Le BN mandate le SN pour s'adresser au ministère sur le sujet et pour alerter les syndicats départementaux.

Il invite les personnels dans les départements à se réunir et engager la mobilisation pour faire valoir les revendications.

V. Changer de département

Le BN alerte les syndicats départementaux sur le barème des collègues pacés qui ne fournissent pas une imposition commune.

Le SN a envoyé un courrier au ministère pour contester cette nouvelle disposition. Le BN invite les syndicats départementaux à suivre de près les recours des collègues et à alerter le SN si besoin.

Le BN rappelle également les prochaines échéances :

- Possibilité de contester le barème jusqu'au 29 janvier
- Résultats le 12 mars
- Recours et phase ineat-exeat à partir du 12 mars

Le BN revendique que le droit à changer de département, inscrit dans notre statut de fonctionnaire d'Etat soit respecté et que le nombre de mutés scandaleusement bas soit réellement augmenté.

C'est une revendication urgente et prioritaire. Il mandate le SN pour intervenir auprès du ministère : en audience, dans les groupes de travail... pour défendre les recours ainsi que l'ensemble des dossiers ineat-exeat afin que les collègues obtiennent leur mutation, même après le 1er juillet.

VI. Défense de l'enseignement spécialisé ! Non au PIAL et au PAS ! Un statut et un vrai salaire pour les AESH !

La ministre Borne a réaffirmé qu'il fallait « repenser notre modèle pour une Ecole plus inclusive ». Elle indique vouloir renforcer le déploiement des PAS dans lesquels « les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux apporteront leur expertise. »

Avec la CEF, le BN réaffirme son exigence d'abandon des PIAL et des PAS. Les Pôles d'appui à la scolarité (PAS) aggravent la logique des PIAL. 100 postes seraient prévus pour les PAS.

Avec la CEF, le BN réaffirme son refus de l'externalisation des établissements sociaux et médico-sociaux alors qu'au moins 24 000 élèves ne sont pas pris en charge dans les ESMS faute de places.

Avec la CEF, le BN invite ses structures à poursuivre la campagne en défense de l'enseignement spécialisé, contre l'inclusion systématique et forcée, en utilisant le 4 pages « Inclusion scolaire : 20 ans après la loi Montchamp de 2005, où en sommes-nous ? », en continuant de faire signer la pétition FNEC FP-FO, FNAS-FO, FSPS-FO et FAGE-FO en défense de nos revendications, à réunir les personnels et à prendre toutes les initiatives nécessaires y compris par l'action commune pour faire aboutir ces revendications. Le BN invite à organiser des réunions publiques pour tenter de faire sortir la problématique des écoles, y compris en lien avec les camarades de l'action sociale et du médico-social.

La ministre Borne annonce aussi la création de 2 000 postes d'AESH, qui était déjà prévue par le gouvernement Barnier. Mais comme les gouvernements successifs refusent toujours de leur accorder un statut, avec un vrai salaire, le ministère ne parviendra pas à les recruter. Déjà, de son propre aveu, tous les postes ne sont pas pourvus. La loi concernant l'accompagnement des élèves pendant la pause méridienne est présentée par le gouvernement comme une opportunité pour augmenter le temps de travail des AESH et in fine les revaloriser. Cependant, dans beaucoup d'académies, l'application de la loi s'est faite à enveloppe constante, prenant sur le temps d'accompagnement en classe.

Le BN alerte sur les conséquences de la note de service du 24/07/2024 et du projet de décret qui vient d'être soumis au CSA Ministériel. De nombreux AESH sont actuellement rémunérés par des communes pour intervenir sur le temps de la pause méridienne et bénéficient à ce titre d'une deuxième rémunération, en plus de leur salaire d'AESH versé par l'Etat (correspondant souvent à une quotité de 62% maximum-24h-). A Marseille, la municipalité a informé les AESH que leurs contrats avec la ville ne seront plus renouvelés à partir du 28 février puisqu'ils seront rémunérés par l'Etat pour intervenir sur ce temps en application de la nouvelle loi. La DSDEN, indique quant à elle que, faute de budget, elle imposerait un aménagement des contrats actuels de 24 heures pour englober la pause méridienne et diminuer d'autant leur temps d'accompagnement en classe. Plus de 400 AESH ne toucheraient plus que leur salaire d'AESH et perdraient ainsi plus de 400 € par mois dès le 1er mars. C'est inacceptable ! Le BN, tout en réaffirmant les revendications d'un vrai statut de fonctionnaire de catégorie B, d'un vrai salaire avec un temps plein à 24 heures d'accompagnement, revendique, dans l'immédiat, aucune baisse de revenu pour les AESH et le maintien des contrats mairie pour la pause méridienne. Le BN alerte sur les conséquences du projet de décret qui permet l'utilisation gratuite des AESH par les communes sans même qu'une convention soit signée et refuse la note de service permettant de passer outre le volontariat des AESH pour leur intervention sur la pause méridienne.

Le BN exige que le travail des AESH sur la pause méridienne soit effectué uniquement sur la base du volontariat. Le BN réaffirme ses revendications : un statut, un vrai salaire, un temps plein pour 24h travaillées, abandon des PIAL et des PAS.

VII. Vacances scolaires/rythmes scolaires : Pas touche aux congés d'été ! 4 jours pour tous sur 36 semaines !

Le 23 janvier 2025, la ministre de l'Éducation nationale, Élisabeth Borne indique qu'une « concertation » est lancée sur la durée des vacances scolaires. En relançant cette attaque contre l'Ecole publique et les acquis des personnels, Elizabeth Borne se place dans les propos de Macron qui entendait lors de l'annonce du grand plan de Marseille en 2023 « repenser le temps des vacances scolaires. »

Si ce n'est pour l'instant qu'un effet d'annonce de la Ministre Borne de raccourcir notamment les congés d'été,

le Bureau National alerte sur cette nouvelle tentative déjà initiée par la réforme des rythmes scolaires. Le Bureau National invite dans les départements concernés à continuer et amplifier les campagnes avec les personnels pour le retour à 4 jours pour tous sur 36 semaines !

Le fait que l'Etat décide de mettre fin aux aides apportées aux collectivités pour la mise en place des TAP à la rentrée 2025 est un élément nouveau de discussion pour exiger la fin des semaines de 4,5 jours. Dans plusieurs départements (Haute Garonne, Mayenne, Ille et Villaine, Pyrénées Atlantiques...), à l'initiative du SNUDI FO, des rassemblements ont déjà permis de porter cette revendication en audience auprès des mairies pour faire infléchir les décisions.

VIII. Développement

Le BN se félicite de la progression constante du nombre d'adhérents au SNUDI-FO. Il invite les syndicats départementaux à multiplier les réunions auprès des personnels et à lancer une campagne ambitieuse d'adhésions au SNUDI-FO.

Le BN invite les instances à se saisir des circulaires trésorerie pour recenser et retourner le millésime 2024 d'ici le 31 mars 2025.

Résolution adoptée à l'unanimité